

EN SÉCURITÉ TOUT AU LONG DU TRAJET

MAISON



TRAVAIL

STOP À LA VIOLENCE ET AU HARCÈLEMENT SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL !

La violence et le harcèlement dans le monde du travail, y compris **sur le chemin du travail**, est un phénomène persistant qui touche particulièrement les femmes.

De nombreux employeurs ne savent pas qu'il leur incombe de veiller à ce que le personnel rentre à la maison en toute sécurité.

La **Convention n° 190 de l'OIT** sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail est claire: le trajet entre le domicile et le lieu de travail fait partie du monde du travail. **Tolérance zéro envers la violence et le harcèlement !**



Signez notre pétition en faveur de la Convention n° 190 de l'OIT

Toutes les travailleuses doivent être en SÉCURITÉ TOUT AU LONG DU CHEMIN !

La CES demande que...

- Tous les Etats membres de l'UE doivent ratifier la Convention n° 190 de l'OIT !
- Les employeurs doivent négocier avec les syndicats pour s'assurer que les déplacements entre le domicile et le lieu de travail sont exempts de violence et de harcèlement. Cela fait partie de leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité !
- Les institutions européennes doivent inclure des solutions pratiques pour rendre les lieux de travail sûrs contre la violence et le harcèlement dans la nouvelle directive !